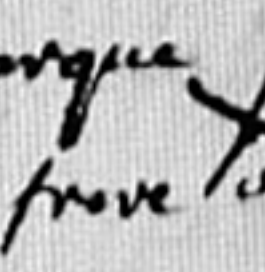


de la paroisse de St Vincent. Je, Souffigné curé de la paroisse de St Jean d'Abbetôt ai reçu, après les fiançailles célébrées le neuf du courant en l'église de St Vincent, ce jourd'huy en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la benediction nuptiale avec le cérémonies prescrites par la sainte église, présence et du consentement du dit Pierre grisel et du dit Lalouette père Souffigné; présence aussi de Pierre grisel charbonnier demeurant en cette paroisse frère de l'epoux et de Augustin Lalouette aussi tailleur d'habits demeurant en la paroisse de St Romain de Colbe Souffigné avec l'epoux et le jour.

J. GRISEL Marie Catherine la ben
 P. GRISEL La  La marque de Pierre grisel
 Augustin Lalouette  La marque de l'epoux.

Pierre Richard Lalouette père de l'epoux et Pierre grisel frère de l'epoux
 ayant déclaré ne savoir signer ont fait leur marque ordinaire
 Le Générail curé